AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ CICO ENVIRONNEMENT, CONCERNANT LE PROJET DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX D'AMIANTE LIÉ À DES MATÉRIAUX INTÈGRES, ET LA MISE EN PLACE DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE DANS UNE BANDE DE 100 MÈTRES AUTOUR DE LA ZONE DE STOCKAGE DES DÉCHETS

Lieu-dit « Broncole », commune de Borgo

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève des rubriques n° 2760-2-b et 3540-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et de la rubrique 2.1.5.0 (2°) de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement.

Il porte aussi sur une demande d'instituer des servitudes d'utilité publique concernant des parcelles situées sur le territoire de la commune de Borgo, dont les références cadastrales et les superficies sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

SECTION	PARCELLE	SURFACE MESURÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (M²)	PROPRIÉTAIRE
C	587	5 334	CICO
	588	10 115	
	Chemin entre 588 et 1 495	2 390	
	1 492	34	
	509	22 (situés en totalité dans la servitude d'utilité publique)	
	1 495 d	972	
	1 495 c	60 670	
	18	0	
TOTAL		**79 537**	

DURÉE DE L'ENQUÊTE :

du 05/10/2026 au 05/11/2026.

LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER : mairie de Borgo, 120, route de la gare, 20 290 Borgo.

LIEUX D'AFFICHAGE DU DOSSIER : mairies de Borgo, Lucciana et Vescovato.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur François-Marie SASSO, retraité D.G. (hors cadre), recevra le public en mairie de Borgo, selon les modalités suivantes :

- lundi 5 octobre 2026, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- vendredi 9 octobre 2026, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- lundi 19 octobre 2026, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- jeudi 5 novembre 2026, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Madame Lætitia ISTRIA, ingénieure en environnement spécialisée en traitement des eaux et déchets, a été désignée en tant que commissaire enquêtrice suppléante.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Borgo.

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique en mairies de Borgo, Lucciana et Vescovato pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse :

https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-ICPE

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :

https://www.registre-dematerialise.fr/7607

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Borgo, et par voie électronique (enquete-publique-7607@registre-dematerialise.fr), du 5 octobre 2026 à 9 heures, jusqu'au 5 novembre 2026 à 17 heures.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société CICO Environnement, lieu-dit « Broncole », 20 290 Borgo (tél. : 04 95 36 01 70).

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus. La préfète est l'autorité compétente pour prendre cette décision.